Maintien et Actualisation des Connaissances Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

1 jour(s) - 7,00 heure(s)

Programme de formation

Public visé

Tout public

Pré-requis

Etre déja titulaire de la formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours SST destinés à préserver la victime en attendant l'arrivée des secours au sein de l'entreprise.
- Promouvoir la prévention des risques professionnels.
- La formation est dispensée au minimum par un formateur SST, habilité pour la formation et le Maintien et Actualisation des Compétences des SST et à jour de son Maintien et Actualisation des Compétences de formateurs SST

Description / Contenu

1- Le sauvetage-secourisme du travail (SST)

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle.
- Qu'est ce qu'un sauveteur secouriste du travail (SST) ?
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
- Présentation de la formation SST.

2- Rechercher les dangers persistants pour protéger

Formation générale à la prévention.

- Connaître le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque,...
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Connaitre l'alerte aux populations.
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée

- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Identifier les dangers dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en oeuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

3- De protéger à prévenir

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendus, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles, de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action protéger vers l'action prévenir. La mise en place de cette démarche est continue tout au long de la formation SST.

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en oeuvre éventuellement.

- Repérer les dangers dans une situation de travail.

o Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
o Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
o Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des bléssures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.

- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

4- Examiner la victime et faire alerter

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Examiner la ou les victimes avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- § Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5- De "faire alerter" à "informer"

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

6- Secourir

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

o La victime saigne abondamment
o La victime s'étouffe
o La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
o La victime se plaint de brûlures
o La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
o La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
o La victime ne répond pas, elle respire
o La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)

7- Situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique,...

8- Dans le cadre de la pandémie,

Sensibilisation du SST au risque COVID 19
Prévention du risque de contamination durant le travail et durant une intervention de premiers secours

Modalités pédagogiques

Formation animée en présentiel

Action par groupe de 4 à 10 personnes maximum

Horaires : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

Moyens et supports pédagogiques

Alternance entre théorie et pratique.

Modalités d’évaluation et de suivi

Des évaluations jalonneront la formation : tests réguliers des connaissances, cas pratiques, ou validation par une certification à l'issue de l'action par les stagiaires, au regard des objectifs visés

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Afin de nous permettre d'organiser le déroulement de la formation dans les meilleures conditions possibles, contactez-nous.
Un entretien avec notre référent handicap pourra être programmé afin d'identifier les besoins et aménagement nécessaires.

Délai d’accès

• Pour les formations intra : Les modalités et délais d'accès sont à valider lors d'un entretien téléphonique préalable et selon disponibilités respectives.

• Pour les formations inter : Selon notre calendrier d'inter-entreprises